

La lettre du compostage

Edito

La réduction de nos déchets passe par le compostage

Le compostage des déchets de cuisine et de jardin est devenu incontournable pour diminuer le volume de nos ordures ménagères. Ces déchets représentent près de 150 kg par an et par personne : il ne faut plus payer des camions, du carburant et du personnel pour aller enfouir ces déchets alors qu'ils se dégradent naturellement dans le jardin !

Que des avantages...

- Le compostage des déchets en composteur présente nombre d'atouts :
- vous pouvez fabriquer votre compost même si vous avez peu de place,
- le compost est à l'abri des aléas climatiques,
- vous obtenez du compost mûr en 4 à 6 mois au (9 mois à un an en tas),
- vous n'avez plus besoin d'acheter de terreau ou d'engrais,
- après utilisation de votre compost, vous récoltez de beaux fruits et légumes naturellement.

Jean-Pierre Gérard
Président
de la Communauté
de Communes

Plus d'hésitation ! Je me lance dans le compostage...

La Communauté de Communes dispose encore de quelques composteurs pour ceux qui seraient enfin convaincus des nombreux avantages du compostage. Vous pouvez obtenir un composteur de 300 litres (12 euros) ou 800 litres (19 euros) en bois ou encore 600 litres (13 euros) ou 900 litres (20 euros) en plastique (prix préférentiel, le coût d'origine étant beaucoup plus élevé).

Alors, plus d'hésitation !

N'oubliez pas que la meilleure saison pour commencer à composter est le printemps : c'est à cette période que vous déposerez le plus de déchets dans votre composteur. Et si vous avez besoin de conseil, contactez-nous :

- 03 22 37 50 50
- www.cc-montdidier.com



Vous pouvez également télécharger le bon de commande composteur sur le site internet, rubrique Publications.

Christophe Triplet, Vice-Président
Protection et mise en valeur de l'environnement

www.cc-montdidier.com Tout savoir sur la Communauté de Communes



En un clic, vous accédez à toutes les informations du site internet de la Communauté de Communes : **environnement (avec résultats du tri...)**, assainissement, voirie, logement et cadre de vie, activités culturelles, piscine, aide à la personne, insertion, transports scolaires, gendarmerie, scolaires, petite enfance, tourisme. Chaque commune est répertoriée avec les informations pratiques qui la concernent : élus, équipement, vie associative...

POUR EN SAVOIR PLUS...
www.cc-montdidier.com

